

Habitat / Logement

Le service habitat logement participe au projet de territoire (aménagement et développement) par la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la stratégie traduite tous les 6 ans dans le document stratégique qu'est le Programme local de l'habitat (PLH).

LES PRINCIPALES CIBLES

Le développement, l'adaptation, l'amélioration de l'offre de logements sur l'agglomération ;

Le renouvellement urbain :

sur les quartier prioritaires de la politique de la ville par la mise en œuvre du volet logement NPRU au sein de l'axe "cadre de vie - renouvellement urbain" du Contrat de ville,

sur le centre-ville de Châteauroux par la mise en œuvre de l'axe habitat du programme Action Cœur de Ville, et plus largement dans le cadre de l'application du PLUi et du PLH ;

Les parcours résidentiels à travers les prismes du logement, de l'hébergement, de l'accueil des publics spécifiques.

LES MISSIONS

L'élaboration, la mise en œuvre le suivi/évaluation du Programme local pour l'habitat (PLH) ;

La mise en œuvre et l'animation d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et autres Programmes spécifiques d'amélioration du parc immobilier (PIG, Opération façades, OPAH RU, Permis de Louer ...) ;

La définition, mise en place et le suivi des stratégies de peuplement.

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.